

## Raiffeisen Futura II - Systematic Swiss Equity A

Le fonds Raiffeisen Futura II - Systematic Swiss Equity offre une possibilité efficace et peu coûteuse de participer à l'évolution du marché suisse des actions. Il investit dans des entreprises helvétiques dans le but de générer une croissance durable du patrimoine. Ce fonds quasi indiciel évolue au plus proche de l'indice, de manière aussi durable que possible.

- Fonds en actions à gestion quasi indicielle
- Application des critères de durabilité Raiffeisen Futura afin de pondérer davantage les titres durables et d'éviter, autant que possible, les titres non durables ([www.raiffeisen.ch/placements-durables](http://www.raiffeisen.ch/placements-durables))
- Exercice actif des droits de vote dans l'intérêt des investisseurs

- Catégorie de parts A (distribution), catégorie de parts B (capitalisation)
- Convient aux investisseurs avec une forte disposition à prendre des risques

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

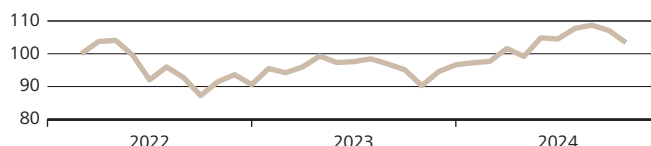
### Performance nette (en %)

CHF	1 mois	2024 01.01.-31.10.	2023	2022 01.03.-31.12.	3 a. p.a.	5 a. p.a.
Fonds	-3.44	6.99	6.66	-9.39	n.a.	n.a.
Indice	-3.27	7.83	6.09	-8.55	n.a.	n.a.

Indice de référence: Swiss Performance Index

### Evolution de la valeur

Prix d'émission en CHF par part (distribution réinvestie)



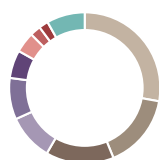
Ces chiffres se réfèrent au passé et ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ils ne tiennent pas compte des commissions et frais lors de souscription ou de rachat. Source des données et graphiques (sauf indication contraire): UBS Asset Management.

### Données sur le risque

Volatilité*	9.84%
Sharpe Ratio* (Taux sans risque: 1.43%)	1.38
Tracking Error*	0.99%
Jensen's Alpha*	-0.40
Bêta*	0.99

\* annualisée sur 1 an

### Branches principales\*



27.9%	Prod pharmac, cosm & médicaux
16.0%	Nourriture & boissons
14.6%	Soc de finance- & participation
9.9%	Compagnies d'assurances
8.9%	Chimie
6.0%	Appareils electr & composants
4.4%	Construction, matér de constr
2.3%	Machines & appareils
1.9%	Banques & instituts de crédit
8.2%	Autres

\* Données à fin septembre 2024

### Données sur le fonds en CHF

Domicile du fonds	Suisse
Direction du fonds	UBS Fund Management (Switzerland) AG
Gestion du fonds	Raiffeisen Suisse société coopérative
Commission de gestion p.a.	0.42%
TER (au 31.03.2024)	0.43%
Prix de lancement	100.00
Date de lancement	01.03.2022
Dernière distribution (ex)	10.07.2024
Distribution	2.26
Clôture de l'exercice	31 mars
Valeur fiscale au 31.12.2023	92.79
N° de val.	114 426 955
N° ISIN	CH1144269557

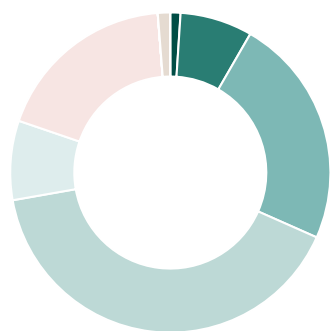
### Données actuelles en CHF

Valeur d'inventaire nette	97.73
Plus haut 12 derniers mois	102.89
Plus bas 12 derniers mois	87.24
Fortune du fonds en mio.	302.19

### Positions principales des actions

Nestle SA	13.3%
Novartis AG	12.4%
Roche Holding AG	12.3%
ABB Ltd	5.2%
Zurich Insurance Group AG	5.2%
UBS Group AG	5.0%
Holcim AG	2.9%
Alcon AG	2.8%
Lonza Group AG	2.6%
Sika AG	2.4%

## Rating de durabilité



Rating de durabilité moyen		B	
A+	0,00%	C+	18,52%
A	1,04%	C	0,00%
A-	7,29%	C-	0,00%
B+	23,30%	D+	0,00%
B	40,61%	D	0,00%
B-	8,00%	D-	0,00%
		n/a	1,24%

## Positions ayant les ratings de durabilité les plus élevés

Désignation	Rating	Pondération
Temenos Group AG	A	0,29%
SIG Group	A	0,75%
Logitech	A-	1,03%

## Positions ayant les ratings de durabilité les plus bas

Désignation	Rating	Pondération
UBS	C+	5,00%
Nestlé SA	C+	13,26%
Barry Callebaut	C+	0,26%

## Emissions de gaz à effet de serre

### Chiffres clés des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Emissions (total en tCO <sub>2</sub> eq)	96'665,31
- Emissions provenant des entreprises (périmètre 1)	25'909,71
- Emissions achetées par les entreprises (périmètre 2)	4'838,64
- Emissions tout au long de la chaîne de création de valeur (périmètre 3)	65'916,97
Empreinte carbone (tCO <sub>2</sub> eq / million de CHF investis)	319,88
Intensité (moyenne pondérée: tCO <sub>2</sub> eq / million de CHF de chiffre d'affaires)	1'149,80

Degré de couverture des émissions et de l'empreinte carbone: 80,88%  
Degré de couverture de l'intensité: 91,06%

## Pratiques controversées



non controversé	28,73%
peu controversé	16,81%
controversé	53,22%
très controversé	0,00%
n/a	1,24%

## Positions ayant les intensités GES les plus élevées

Désignation	tCO <sub>2</sub> eq/mil. de CHF de chiffre d'affaires	Pondération
Holcim Ltd	5'301,55	2,87%
Emmi AG	2'169,52	0,17%
Kuehne & Nagel	1'610,77	0,68%

## Positions avec les plus graves controverses

Désignation	Degré de gravité	Pondération
Nestlé SA	controversé	13,26%
UBS	controversé	5,00%
Novartis	controversé	12,42%

## Objectifs de développement durable (ODD)

Les valeurs figurant ici indiquent l'impact des entreprises du fonds sur les objectifs de développement durable. Pour les entreprises, les différents produits et services sont évalués en fonction de leurs contributions positives et négatives à chacun des 17 objectifs et déclarés en fonction de leur part du chiffre d'affaires. Le degré de couverture est de 98,76%.



Ce rapport ESG est établi par yourSRI, une marque de FE fundinfo (Liechtenstein).

## Chiffres clés en matière de durabilité

### Degré de couverture

Part des placements pour lesquels des chiffres clés en matière de durabilité sont disponibles. Les chiffres clés en matière de durabilité font référence aux actions, aux obligations et aux placements collectifs qui investissent dans les deux catégories de placement susmentionnées. Pour des raisons méthodologiques, les données sur les émissions de gaz à effet de serre et les objectifs de développement durable ne sont pas déclarées pour les Etats.

### Rating de durabilité

Ces ratings évaluent la performance et la pratique d'une entreprise, d'un Etat ou d'un placement collectif par rapport à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les ratings de durabilité fournissent aux investisseuses et investisseurs un aperçu de l'évaluation de la durabilité d'une entreprise, d'un Etat ou d'un placement collectif à l'heure actuelle. Le meilleur rating de durabilité possible est A+, le plus mauvais est D-. Les investissements dans des placements collectifs sont évalués et présentés comme s'ils étaient gérés directement. Les instruments financiers qui ne peuvent pas être évalués sont déclarés comme n/a.

### Emissions de gaz à effet de serre

Indication de la quantité totale de gaz à effet de serre (GES) dont les entreprises investies sont responsables tout au long du processus de fabrication jusqu'à l'utilisation et l'élimination des produits. Ces gaz comprennent notamment le CO<sub>2</sub>, mais aussi d'autres gaz qui sont convertis en équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>eq) en fonction de leur efficacité. Deux autres chiffres clés sont tirés de cette information:

- Empreinte carbone: indique la quantité totale (en tonnes) des GES générés du patrimoine investi et est normalisé à un million de francs suisses. L'empreinte carbone est un chiffre clé relatif à la protection du climat.
- Intensité: est une mesure d'efficacité qui indique combien d'émissions de GES (en tonnes) sont causées par les entreprises investies afin de générer un chiffre d'affaires d'un million de francs suisses.

Pour des raisons méthodologiques, aucune information ne peut être fournie pour les Etats.

### Objectifs de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals)

Les ODD représentent 17 objectifs que les Nations Unies ont définis en 2015 et qui sont censés être mis en œuvre d'ici 2030 et agir comme un catalyseur pour le développement durable. Pour les entreprises, les différents produits, services et activités commerciales sont évalués en fonction de leurs contributions positives et négatives à chacun des 17 objectifs et déclarés en fonction de leur part du chiffre d'affaires. Pour des raisons méthodologiques, aucune information ne peut être fournie pour les Etats.

### Pratiques controversées

Les pratiques controversées sont des événements causés par des entreprises et des Etats qui ont des effets négatifs sur l'environnement et la société, ou qui présentent des points faibles en matière de gestion d'entreprise. Celles-ci sont évalués en fonction de leur gravité.

## Approche de durabilité primaire appliquée

- Exclusions       Best in class       Intégration ESG  
 Engagement       Exercice du droit de vote

## Approches de durabilité\*

### Exclusions

Le terme d'exclusions désigne l'exclusion systématique de certains émetteurs d'un portefeuille au motif que leurs activités commerciales ne respectent pas des normes ou des valeurs ou que des risques sont anticipés.

### Best in class

L'intégration de facteurs ESG dans le processus d'investissement s'opère par la sélection de titres jugés globalement positifs en comparaison au sein d'un secteur par rapport aux facteurs ESG pris en compte. Cette approche structure le portefeuille de manière à obtenir de meilleurs résultats qu'un groupe de référence en termes de durabilité sur la base de critères contraignants (éviter de mauvais titres par rapport à la concurrence).

### Intégration ESG

L'intégration ESG consiste à inclure directement les opportunités ou risques ESG dans l'analyse financière traditionnelle et dans les décisions de placement prises par les gestionnaires d'actifs, sur la base d'un processus systématique et de sources de recherche appropriées.

### Engagement

L'engagement fait référence à un dialogue actif avec les directions d'entreprises ou d'autres parties prenantes pertinentes dans le but de les convaincre de tenir compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur sphère d'influence.

### Exercice du droit de vote

Ce terme désigne le fait que les investisseurs expriment leurs préférences en exerçant activement leurs droits de vote sur la base de principes ou de directives liés à la durabilité. Dans le cas des placements collectifs, la direction du fonds exerce les droits de vote dans l'intérêt des investisseurs.

### Informations complémentaires sur les approches de durabilité

Vous trouverez des informations détaillées sur les approches de durabilité sur: [www.raiffeisen.ch/placements-durables](http://www.raiffeisen.ch/placements-durables)

\* En référence à l'autorégulation AMAS relative à la transparence et à la publication d'informations pour les fortunes collectives se référant à la durabilité du 30 septembre 2022.

## Opportunités

- Facilité d'accès aux marchés des actions: le fonds tient compte des actions d'entreprises de tailles petite à grande de différents secteurs afin d'opérer une bonne répartition des risques.
- Diversifié: le fonds vous offre ainsi une large diversification.
- Durabilité: le fonds répond aux critères de durabilité définis et porte le label Raiffeisen Futura. S'alignant sur un indice sous-jacent, il utilise cependant une approche systématique afin de pondérer plus fortement les titres durables et d'éviter autant que possible les titres non durables.
- Exercice du droit de vote: en tant qu'investisseur, vos intérêts sont représentés lors des assemblées générales des entreprises dans lesquelles le fonds investit.
- Avec ou sans distribution: versement annuel des revenus avec la catégorie de parts A. La catégorie de parts B réinvestit les rendements.
- Protection de l'investisseur: le fonds étant soumis à la loi sur les placements collectifs, le capital investi a valeur de patrimoine spécial, ce qui vous garantit, en tant qu'investisseur, une protection élevée.
- Effet de prix moyen: en investissant via un plan d'épargne en fonds de placement, vous acquérez au fil du temps des parts de fonds au prix moyen lissé, quelles que soient les fluctuations des prix.

## Risques

- Fluctuations de valeurs, cours des actions et négociabilité: des fluctuations de cours liées à l'évolution des marchés, au secteur d'activité et aux entreprises ne peuvent être exclues. Les actions des petites et moyennes entreprises peuvent être moins stables face aux fluctuations des cours et moins facilement négociables que les actions de grandes entreprises.
- Participation: la participation de chaque titre individuel au potentiel de croissance est limitée en raison de la diversification du fonds.
- Dérivés: l'utilisation de dérivés lie le fonds à la qualité des contreparties impliquées et à l'évolution des marchés et des instruments de base sous-jacents.

## Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). «Futura» est utilisé pour désigner les instruments et services financiers durables. Vous trouverez de plus amples informations concernant la thématique «Placements durables avec Raiffeisen» dans la brochure correspondante (disponible sur [www.raiffeisen.ch/reglement-futura](http://www.raiffeisen.ch/reglement-futura)). Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Les fonds mentionnés sont des fonds de droit suisse. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFIn. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple le prospectus, le contrat de fonds et la fiche d'informations de base (FIB), accompagnés à chaque fois des rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall («Raiffeisen Suisse») ou sur [www.raiffeisen.ch/f/fonds](http://www.raiffeisen.ch/f/fonds) ainsi qu'auprès de la direction du fonds UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenvorstadt 1, 4051 Bâle et auprès de la banque dépositaire UBS Switzerland AG, Zurich. Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Ce document ne doit pas être mis à la disposition ou remis à des personnes US ni être diffusé aux Etats-Unis. Les fonds mentionnés dans le présent document ne peuvent être distribués aux Etats-Unis et ne doivent pas y être proposés, vendus, ou livrés. Les performances indiquées se basent sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer les évolutions présentes ou futures. Les commissions et frais prélevés lors de l'émission et, le cas échéant, lors du rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance de fonds. Le présent document contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen (disponible sur <https://report.raiffeisen.ch/fr>). Ce document ne repose pas sur une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» telles que définies par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas au présent document. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.

Raiffeisen obtient les informations, données, ratings ou matériaux sur la durabilité («Contenus») auprès de divers fournisseurs. En font partie Inrate AG et FE fundinfo (Switzerland) AG ainsi que les entreprises affiliées en conséquence (les «parties ESG»). Les contenus peuvent être protégés par le droit d'auteur par les parties ESG. Toute reproduction ou copie, partielle ou totale, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de la partie ESG concernée. Bien que les parties ESG considèrent que leurs sources sont fiables, Raiffeisen et les parties ESG n'assument expressément ou tacitement aucune responsabilité ou garantie quant à l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité des contenus. En aucun cas, Raiffeisen et les parties ESG ne pourront être tenus responsables des dommages, coûts, dépenses, honoraires d'avocat ou pertes (y compris la perte de revenus ou de profits et les coûts d'opportunité) liés à l'utilisation du contenu. Les références, ratings ou observations relatifs à un instrument financier particulier ne constituent ni une offre ni une recommandation d'acquiescer, de détenir ou d'aliéner un instrument financier, ne se rapportent pas à l'adéquation d'un instrument financier et ne permettent pas de tirer des conclusions fiables sur l'évolution future de la valeur. Les ratings de durabilité expriment des opinions et non des faits.